

## ASSOCIATION : Monts 14

Arrondissements concernés : Rive gauche (5° à 7° & 13° à 15°)

Site(s) : pages Facebook



- 1°) Page "Monts 14" <https://www.facebook.com/Monts14>
  - Description : page généraliste qui concerne tous les objets de l'association
  - Impacts sur le patrimoine et la création architecturale, le paysage urbain, les espaces verts (et également le cadre de vie, etc.)
- 2°) Pages "Tours dans Paris : Hidalgo, tu nous emmures et "Le Nouveau village d'Orléans créé en 1830 et la Maison du Carrier"
  - Description : pages consacrées aux tours dans Paris et au quartier autour de la rue Hallé (14°)
  - Impacts sur le site de la capitale, classement à l'UNESCO et protection d'un quartier du 14°

### Etat des lieux :

- I. Le site de la ville de Paris n'est pas protégé. Dans le POS, Plan d'occupation des sols de 1975, le "Plan des fuseaux de protection du site", était basé sur le principe de la protection des abords. Aujourd'hui, il n'en subsiste qu'une carte avec quelques triangles colorés, sans explications. Dans le Rapport de présentation, le chapitre *Explication des choix retenus et justifications des règles*, indique qu'il faut se reporter au POS de 1975 pour trouver ces explications. Mais c'est un "attrape-nigaud". Selon la jurisprudence, en effet, pour interpréter le PLU en cours, il est interdit de se référer au PLU précédent. Ce qui ne figure pas dans celui en vigueur n'existe pas. Il en résulte que le Plan des fuseaux n'est pas opposable, c'est un plan bidon et il est reconduit tel quel.
- II. Anne Hidalgo se dérobe à l'obligation de définir une zone tampon et un plan de gestion pour les Berges de Seine classées à l'UNESCO.. Et elle refuse que les toits de Paris y soient ajoutés.
- III. Paris ne cesse d'être enlaidi par les nouvelles constructions. Or, dans le nouveau Règlement est apparu l'article UG 8. Les permis de construire seront désormais délivrés à condition d'avoir au moins 3 "externalités positives" en matière de "biodiversité et environnement", "programmation" ou "efficacité énergétique". Fort curieusement, rien ne figure sur l'architecture. Si l'on veut une ville belle, cela doit être un critère premier pour l'octroi des permis de construire. Une pétition vient d'être lancée par Monts 14 à ce sujet.
- IV. Pour Monts 14, l'enjeu climatique doit ménager la valeur architecturale des constructions.
- V. Le quartier situé autour de la rue Hallé est sans doute le plus pittoresque du 14° et sa valeur patrimoniale est insuffisamment reconnue. Il est très marqué par une opération d'urbanisme remontant à 1830 qui a connu plusieurs appellations, actuellement, « Le Nouveau village d'Orléans ». En 2006, les spéculations immobilières étaient en train de le défigurer avant que n'apparaissent une cinquantaine de VEC, Volumétries existantes à protéger. Fin 2019, un permis de construire lamentable ne respecte ni la physionomie des maisons du quartier, ni un bâtiment emblématique, "la Maison du carrier", ni un espace vert protégé. Cela met en lumière l'insuffisance des protections existantes. L'idéal serait

un classement dans le secteur des "Maisons et Villas". Actuellement les recours ont échoué, mais les travaux sont bloqués.

### **Actions et plaidoyers :**

I et II. Les actions pour le I et le II sont étroitement liées. Remplir ses obligations vis à vis de l'UNESCO obligerait Anne Hidalgo à reconnaître le principe de la protection des abords, fondamental pour l'organisme mondial et inhérent, à l'identique, au Plan des fuseaux de 1975. Une ville comme Paris se voit depuis les hauteurs et l'ancien plan préservait la vue depuis Montmartre. Il protégeait aussi des panoramas et échappées, notamment depuis l'église de la Madeleine et, à ce titre, il empêchait une hauteur supérieure à 120 m pour la tour Triangle. Depuis 2006, soit 18 ans, il est remplacé par un nouveau plan inopérant.

La FNE pourrait faire un communiqué sur le sujet, de façon à alerter la presse. D'autant que la maire de Paris est en infraction par rapport au code de l'environnement qui porte lui aussi sur le grand paysage ainsi que sur la valeur culturelle qui s'y rattache.

III. Cette demande d'ajouter la thématique "Création architecturale" parmi les externalités de l'article UG 8 se produit à un moment bien choisi puisque la pierre de taille redevient un matériau de base, puisqu'elle est vertueuse sur le plan climatique, puisqu'elle est libérée du handicap de la technique du béton coulé dans un coffrage, donc de la contrainte du plan lisse... Et puis, cela intervient au moment où il faut mettre Hidalgo au pied du mur. Pourquoi une telle réticence au principe de la protection des abords ? Pourquoi y est-elle viscéralement opposée ? Depuis 2012, elle confond créativité et rupture par rapport au contexte existant. C'est la cause première de l'enlaidissement de Paris. Si elle adopte le principe de la protection des abords pour l'UNESCO, alors il faut qu'elle applique l'intégration dans le paysage dans la thématique "création architecturale". Dernier point, comme on peut le voir avec les réalisations telle le n° 62 rue Oberkampf, le risque existe que les architectes restent embourbés dans leurs cubes. Il faut aussi éviter qu'ils tombent dans le piège d'un art qui serait purement ornemental, un copié-collé d'Hausmann. Heureusement, le livre *La Volute Remettre l'Homme au cœur de l'architecture* leur apporte une autre alternative, une possibilité de créativité basée sur les sens qui ne serait pas une répétition du passé.

IV. Le projet lamentable de la Maison du Carrier est une opportunité à saisir pour faire classer le quartier situé autour de la rue Hallé dans le secteur des Maisons et Villas. En 2006, le passé de carrières et un parallèle avec les Salines d'Arc et Senans avaient été invoqués pour justifier ses VEC. Cependant, au fil des actions juridiques et militantes récentes sont apparus de nouveaux éléments. Les autres réalisations de l'architecte-urbaniste Charpentier, qui en est l'auteur, n'avait jamais été mises en avant (Hameau Boileau, villa Montmorency, etc.). Et puis, de plus en plus, le lien avec l'Observatoire de Paris est devenu une évidence. À l'époque il était extrêmement emblématique et il a pu inspirer Charpentier dans son tracé des voies selon les quatre points cardinaux. Le Méridien de Paris était un enjeu majeur. Aujourd'hui, l'Observatoire de Paris n'est plus à la pointe du monde scientifique et cherche sa voie, ne veut pas se laisser oublier... Ainsi le classement du quartier pourrait-il avoir davantage de retentissement dans la presse...

Enfin, le président de la Commission du Vieux Paris a bien voulu venir à un rassemblement de Monts 14...